

L'an deux mille vingt le 10 juillet à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 06 juillet 2020

*PRESENTS* : C. NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, A.GREIL, I.TICHON, G.LESPINGAL, C.LABAYE, P.LARRIEU, JC.DUMONT, C.HOTIER, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE

*ABSENTS* : /



I – DELIBERATION : Election des délégués titulaires et suppléants pour l'élection sénatoriale

II – DELIBERATION : Prime COVID

III – QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat EPRCF33
- Commission d'appel d'offres
- CCAS
- SIRPD



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Serge MIO

## **I - ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES**

Monsieur le Maire précise aux élus les conditions et les modes d'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants : Election parmi les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à deux tours (majorité absolue au 1er tour, relative au 2nd tour – L.288) ;

Elections séparées pour les titulaires et les suppléants (L.288) ;

Si le nombre de conseillers municipaux est insuffisant, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs de la commune (L.286)

Il recueille les candidatures des candidats titulaires.

Candidats Titulaires :

- Claude NOMPEIX, Maire
- René PREVOT, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Serge MIO, 2<sup>ème</sup> Adjoint
- Marie BOUSQUET, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Jean-Claude DUMONT, Conseiller Municipal

Il demande de procéder aux votes.

1) Elections des Délégués Titulaires :

Sont élus, à la majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour, après votes à bulletins secrets (15 votants, 15 exprimés en faveur de la liste ci-dessus, majorité absolue =8) :

Délégués Titulaires

- Claude NOMPEIX, Maire
- René PREVOT, 1<sup>er</sup> Adjoint
- Serge MIO, 2<sup>ème</sup> Adjoint

Il recueille les candidatures des candidats suppléants.

Candidats suppléants :

- Marie BOUSQUET, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Jean-Claude DUMONT, Conseiller Municipal
- Alain GREIL, Conseiller Municipal
- Catherine LABAYE, Conseillère Municipale
- Patrick LARRIEU, Conseiller Municipal

Il demande de procéder aux votes.

2) Elections des Délégués Suppléants :

Sont élus, à la majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour, après votes à bulletins secrets (15 votants, 15 exprimés en faveur de la liste ci-dessus, majorité absolue =8) :

Délégués Suppléants /

- Marie BOUSQUET, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Jean-Claude DUMONT, Conseiller Municipal
- Alain GREIL, Conseiller Municipal

## II – DELIBERATION : ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE COVID

### Délibération n° 20.07.10.01

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;
- Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

### CONSIDERANT

- Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de GREZILLAC, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

### DÉCIDE

- D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Précisez ci-après les modalités d'attribution (présentiel/télétravail ou assimilé), les sujétions exceptionnelles, la définition du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail : **continuité du service administratif en présentiel et télétravail, continuité du service technique en présentiel**
- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité (1), ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à **500 € par agent**. Cette prime n'est pas reconductible.
- Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements.

- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
- La présente délibération prend effet à compter du 01/08/2020 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

### III – QUESTIONS DIVERSES

**1. Syndicat EPRCF 33**  
**Délibération n° 20.07.10.02**

Suite à l'élection municipale, il est nécessaire de renouveler les délégués au Syndicat EPRCF 33.

Après élection, sont nommés :

Titulaire : Didier NEBREDA

Suppléant : Catherine LABAYE

**2. Commission d'appel d'offres et d'adjudication**  
**Délibération n° 20.07.10.03**

Suite la délibération n° 20.05.26.03, il est nécessaire d'apporter une rectification et de procéder à une nouvelle élection des membres de cette commission.

Après élection, sont nommés :

Président : Claude NOMPEIX

Titulaires : Serge MIO, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE

Suppléants : Patrick LARRIEU, Jean-Christophe BONHOURE, Catherine THOMAS

**3. Commission électorale de contrôle**

Suite à l'information donnée par la sous-préfecture stipulant qu'une circulaire va être envoyée aux mairies, il est décidé d'attendre son arrivée pour prendre la décision.

**4. CCAS**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il va rechercher les quatre bénévoles non élus, nécessaire à la constitution du CCAS et retient les propositions faites par les membres du Conseil.

**5. SIRPD**

Mr le Maire informe le conseil que l'élection du président du SIRPD a eu lieu la veille, jeudi 9 juillet. Mr Vincent Grafte, délégué de Daignac été élu président. Mme Virginia Do Nascimento, déléguée de Guillac a été élue vice-présidente.

**L'ordre du jour étant épuisé, Claude Nompeix lève la séance à 21h00**

*SIGNATURES* : C. NOMPEIX, R.PREVOT, S.MIO, MH.BOUSQUET, C.THOMAS, A.GREIL, I.TICHON, G.LESPINGAL, C.LABAYE, P.LARRIEU, JC.DUMONT, C.HOTIER, Y.GARCIA, D.NEBREDA, JC.BONHOURE.